

SIDÉRURGIE

Maghreb Steel trop protégé ?

Un avis public, diffusé le 24 mai par le ministère de l'Industrie, annonçait que, sur demande de Maghreb Steel, une enquête de sauvegarde sur les importations de tôles laminées à chaud sera ouverte. Une énième mesure de protection pour le sidérurgiste national, qui masque un problème structurel.

L'Etat marocain s'apprête à prolonger sa protection de Maghreb Steel. Un avis publié le 24 mai annonçait en effet que le ministère de l'Industrie accepte la requête du sidérurgiste marocain d'instaurer des mesures de sauvegarde contre les importations de tôles laminées à chaud, un produit dont le seul producteur national est Maghreb Steel. Cette mesure viendra remplacer les mesures antidumping qui sont en vigueur depuis 2014. Ce dispositif de protection irrite aussi bien la Turquie, qui a déposée plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), que les industriels nationaux, qui accusent Maghreb Steel de profiter de sa situation de monopole pour augmenter ses prix.

en 2006, porte plainte auprès de l'OMC en janvier 2017. L'organisation internationale a rendu, en octobre dernier, un jugement défavorable au royaume. L'appel de la décision engagé par le Maroc suit toujours son cours.

"Ce que fait la Turquie est légitime parce qu'elle voit toutes les portes se fermer devant elle. Elle a du mal à liquider tous ses produits de façon générale, donc elle fait des pieds et des mains pour s'ouvrir des marchés", nous explique le directeur général de l'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM), Mohamed Taïb. La Turquie, à l'instar des grands

exportateurs d'acier, se retrouve au beau milieu d'une guerre commerciale mondiale. C'est le président américain Donald Trump qui ouvre les hostilités en imposant, dès juin 2018, une surtaxe de 25% sur l'acier importé. En riposte, l'Union européenne prend la décision, en janvier 2019, de limiter ses importations d'acier. "La majorité écrasante des pays développés ou en voie de développement protègent leur industrie sidérurgique, que ce soit par des mesures de sauvegarde ou par des mesures antidumping, des normes non tarifaires, voire des normes très exigeantes, pour empêcher les concurrents d'envahir le marché local", explique Mohamed Taïb.

Très cher acier

"En 2014, nous avons prouvé qu'un exportateur faisait du dumping sur le marché. Maintenant, il existe une circonstance imprévue sur le marché international : l'augmentation des importations. Celle-ci occasionne un dommage à la branche de production nationale", nous explique le directeur général adjoint de Maghreb Steel, Hatim Senhaji. "L'OMC a prévu cet outil (les clauses de sauvegarde, ndlr) pour protéger les industries naissantes ou qui ont besoin de temps pour se développer", poursuit-il. Selon la requête déposée par Maghreb Steel, "les importations du produit considéré (tôles laminées à chaud, ndlr) ont augmenté de 31% pendant



La production nationale est très nettement en surcapacité.

la période 2017-2018, et de 54% entre 2014 et 2018, la part de marché des importations a augmenté de 57% entre 2017 et 2018". "Les principaux indicateurs de Maghreb Steel ont connu une baisse en 2018, notamment les ventes, la production, la part de marché, les exportations, l'accumulation des stocks, ce qui impacte la rentabilité et les marges de Maghreb Steel. La baisse de ces indicateurs coïncide fortement avec l'accroissement des importations et de leur part sur le marché national", peut-on lire dans l'avis publié par le ministère de l'Industrie.

Cette protection a provoqué une levée de boucliers chez les industriels clients de Maghreb Steel. La Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (Fimme) a adressé, le 1^{er} février, une lettre au ministre de l'Industrie, Moulay Hafid Elalamy, dans laquelle les opérateurs expriment "à l'unanimité leur mécontentement et leur refus catégorique de toute mesure de défense commerciale". Ces industriels appellent à renoncer à "une politique protectionniste qui n'aurait donné aucun résultat. Si ce n'est de mettre à mal le secteur (en aval) et d'avoir un impact néfaste sur le

consommateur marocain". "Le gouvernement a accordé un monopole de fait à Maghreb Steel qui impose ses prix au marché. L'acier laminé à chaud se vend actuellement sur le marché à 5 dirhams le kilogramme, alors que Maghreb Steel le vend à 7,90 dirhams", s'insurgeait un opérateur sur le site lebourcier.ma en février dernier.

Quel avenir ?

"Ce qui justifie aussi les mesures de sauvegarde, c'est l'étroitesse du marché", argumente le directeur général adjoint de Maghreb Steel. La production nationale est en surcapacité : pour une capacité installée de 3 millions de tonnes, la consommation nationale ne dépasse pas les 1,5 million. "On sait très bien que notre industrie est en surcapacité. Nous avons une demande locale qui est faible. S'il y a vraiment quelque chose à développer, c'est la demande

locale", recommande Mohamed Taïb, directeur général de l'ASM.

Du côté de Maghreb Steel, on assure que les résultats se sont améliorés grâce aux mesures de sauvegarde instaurées par le gouvernement. Le résultat net est ainsi passé de -745 millions de dirhams en 2014 à -132 millions en 2017. "En 2016-2017, la situation de Maghreb Steel s'est améliorée et elle a recheté lorsque la conjoncture à l'international est devenue compliquée début 2018", explique Hatim Senhaji. Le DGA ajoute cependant que le développement de Maghreb Steel passe par un assainissement de sa dette. Toujours est-il que les mesures de sauvegarde ne sont qu'une solution temporaire à un mal plus profond : la faiblesse de la demande intérieure. "La sidérurgie est une industrie primordiale pour le développement de l'économie marocaine, puisqu'elle vient en amont de secteurs importants que le pays souhaite développer, comme l'automobile", nous précise Hatim Senhaji. Avant de conclure : "C'est comme un arbre fraîchement planté que l'on doit arroser jusqu'à ce qu'il devienne assez solide pour être indépendant." ■

QUE PÈSE LA SIDÉRURGIE MAROCAINE ?



Les Turcs à l'affût

De fait, Maghreb Steel bénéficie de deux mesures de protection de la part de l'Etat marocain. D'abord, une mesure de sauvegarde contre les importations de tôles laminées à froid en provenance de Turquie et de l'Union Européenne. Instaurée en 2015, elle a été prorogée en décembre dernier pour trois années supplémentaires. La seconde mesure antidumping concerne les importations de tôles laminées à chaud, mise en place en 2014 avec échéance en septembre 2019. Celle-ci a provoqué le courroux de la Turquie. Ankara, qui a signé un accord de libre-échange avec Rabat

La faiblesse de la demande intérieure reste le véritable problème